

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE****Nouvelles mesures préventives à partir du 23 mars 2020**

**Saint-Pascal, vendredi le 20 mars 2020** – depuis le 12 mars dernier, monsieur le maire Rénaud Bernier, le directeur général Jean Langelier ainsi que le personnel-cadre de la Ville de Saint-Pascal mettent tout en œuvre pour coordonner les actions et les mesures à adopter dans le contexte actuel.

Selon l'évolution de la situation, la Ville de Saint-Pascal fera le point régulièrement auprès de la population concernant les dernières décisions prises et ce, dans l'intérêt et la sécurité de ses citoyens et de son personnel.

À compter du lundi 23 mars, l'accès à tous les édifices administratifs de la ville sera fermé à la population. Cependant, afin d'assurer les services essentiels à la population, le personnel demeurera en poste et selon le cas par le télétravail.

Pour toute demande d'information, nous demandons aux citoyens et citoyennes de la Ville de Saint-Pascal :

- D'utiliser les services téléphoniques au 418 492-2312.
- Privilégier l'utilisation des envois par courriels.
- Prioriser la page Facebook de la ville. Celle-ci sera mise à jour des développements.
- Prioriser le nouvel onglet COVID-19 créé sur le site Internet de la ville : [www.villestpascal.com](http://www.villestpascal.com)

De plus, la ville a statué hier sur l'arrêt des opérations de glace au Centre sportif pour la saison 2019-2020. Comme plusieurs Villes et municipalités propriétaires d'infrastructures de glace, la Ville de Saint-Pascal se voit maintenant dans l'obligation de fermer cette infrastructure. Pour toute information, communiquer au 418 492-2312 poste 300.

-30-

Source :  
**Caroline Massé, directrice par intérim**  
Service des communications  
Ville de Saint-Pascal  
418 492-2312 poste 402  
[communications@villestpascal.com](mailto:communications@villestpascal.com)